



Note d'unité

MRF N° 2021-062

Décision du 29 Juin 2021

**Décision n° MRF 2021-062 du 29 Juin 2021
Portant délégation de signature de la Responsable Ressources Humaines du
Département du Matériel Roulant Ferroviaire [MRF],
à la Responsable Ressources Humaines de l'unité Pôle Central**

La Responsable Ressources Humaines du Département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} Octobre 2019 (Note Générale n° 2019-045) à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 mars 2018 (Note de Département n°18-117) à la Responsable Ressources Humaines du Département MRF par la Directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

Décide de donner délégation à :

- Mme Emmanuelle MORIN, Responsable Ressources Humaines de l'Unité Pôle Central,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

1.1.- Les contrats de travail, pour l'unité, des opérateurs et des membres de l'encadrement (agent de maîtrise et techniciens supérieurs).

1-2 - Les décisions relatives aux mesures disciplinaires du 1^{er} degré a.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « Note d'unité Pôle Central n° MRF 2019-007 » en date du 18 janvier 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 29 Juin 2021

Carole MARTINEZ

La Responsable ressources humaines du Département MRF